

Le jeu du pendu

Durée : 30 minutes

Matériel :

- Un paper board
- Les définitions

Objectif :

Permettre aux jeunes de se saisir de la notion de « présumé innocent » afin de pouvoir dans un deuxième temps réfléchir sur les jugements qu'eux-mêmes portent sur les autres.

Déroulement

1^{er} temps : jeu du pendu

L'animateur (trice) propose aux jeunes de jouer au jeu du pendu avec les mots suivants : jugement, constat, critique, évaluation, préjugés, discerner.

Quand chacun a été deviné, les jeunes piochent les différentes définitions écrites sur des petits papiers pliés et les attribuent à chaque mot.



Le pendu est un jeu où il faut deviner un mot en trouvant une à une les lettres qui le composent, tout en faisant le minimum d'erreurs possible.

Le principe est simple : l'animateur (trice) dessine la potence sur le paper board et trace dessous autant de tirets qu'il y a de lettres dans le mot à deviner. A chaque fois, que les jeunes proposent une lettre :

- soit cette lettre appartient au mot, auquel cas l'animateur (trice) la place sur le (ou les) tiret(s) correspondants(s)

- soit cette lettre n'appartient pas au mot recherché, auquel cas c'est une erreur. Pour chaque erreur, l'animateur (trice) rajoute un morceau du dessin qui représente un condamné que l'on va pendre.

Les jeunes proposent d'autres lettres jusqu'à ce qu'ils trouvent le mot.

Mais attention, ils n'ont droit qu'à un nombre limité d'erreurs. Dès que le dessin est terminé, c'est perdu !

2^{ème} temps : échange

Quand chaque mot est défini, prendre le temps de trouver un cas concret où il peut être utilisé. Que pensent les jeunes de l'expression « présumé innocent » ? Dans quel cas cela s'applique-t-il ?

**Définitions à imprimer, à découper et plier, et à faire piocher aux jeunes
 pour qu'ils retrouvent le mot correspondant**

Jugement	Action de juger quelqu'un ou une affaire, dans le respect des lois et règlements en vigueur.
	Décision rendue par un tribunal.
	Activité de l'esprit permettant d'apprécier les êtres, les choses, les situations de la vie pratique et de déterminer sa conduite.
	Aptitude à former des appréciations lucides, justes.
	Action de se faire une opinion sur quelqu'un ou sur quelque chose.
	Appréciation, favorable ou défavorable, portée sur quelqu'un ou sur quelque chose.
	Activité de la pensée qui affirme ou nie une proposition, pour faire apparaître le vrai.
	Le jugement dernier pour les chrétiens correspond à la fin des temps où le Christ reviendra dans sa gloire, où les morts ressusciteront.
Préjugé	Jugement sur quelqu'un, quelque chose, qui est formé à l'avance selon certains critères personnels et qui oriente en bien ou en mal les dispositions d'esprit à l'égard de cette personne, de cette chose.
	Opinion adoptée sans examen, souvent imposée par le milieu, l'éducation.
Evaluation	Action pour déterminer la valeur de quelque chose.
Critique	Porter sur quelqu'un, quelque chose un jugement défavorable en en faisant ressortir les défauts, les erreurs ...
	Porter sur une œuvre littéraire ou artistique un jugement, l'examiner en détail.
Discerner	Percevoir quelque chose, le savoir par l'esprit, la réflexion ; découvrir, démêler.
	Différencier une chose d'une autre.
Constat	Examen objectif des résultats d'une action, d'une période, d'une situation ; bilan.